PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFECTURE
DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 14 octobre 2026

333 personnes mises à l'abri dans le cadre d'une opération d'évacuation dans le 18e arrondissement à Paris

Ce mercredi 14 octobre 2026, en lien avec la Ville de Paris, la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et la préfecture de Police ont procédé à une opération de mise à l'abri des 333 personnes vivant dans un campement situé aux abords du boulevard de la Chapelle, sous la ligne 2 du métropolitain parisien et aux abords de la station de métro La Chapelle (Paris 18e arrondissement).

Ce campement s'était établi dans cet arrondissement depuis l'été 2025. Les conditions d'hygiène y étaient particulièrement précaires, notamment en raison de l'absence d'accès à l'eau potable, de sanitaires et de dispositifs adaptés à la collecte et à l'évacuation des déchets. Au-delà des risques sanitaires auxquels étaient exposés les occupants, la présence de dépôts sauvages, les perturbations de la circulation ainsi que les rixes impliquant des armes blanches et les tentatives d'homicide survenues entre les personnes vivant sur le site portaient gravement atteinte à la sécurité, à la tranquillité et à la salubrité publiques.

Considérant ces éléments, et les risques graves que cette situation constitue pour l'ordre public, le préfet de Police a pris, le 12 octobre 2026, un arrêté portant évacuation du site concerné.

Des propositions d'hébergement ont été effectuées sur la base du volontariat et adaptées, autant que possible, à la situation et aux vulnérabilités des personnes concernées présentes ce matin.

333 personnes ont ainsi été orientées :

- **150 personnes** dont 23 personnes en famille ont été orientées par la préfecture de région en Ile-de-France via les centres d'accueil et d'évaluation des situations (CAES) franciliens, et **116 personnes** en région hors Ile-de-France, via les SAS régionaux ;
- **54 personnes** dont 3 mineurs non accompagnés ont été orientées vers les places proposées par la Ville de Paris ;

- **13 personnes** vulnérables dont 4 femmes ont été orientées par l'État vers des places adaptées à leurs situations à Paris.

Après mise à l'abri des personnes présentes, des opérations de nettoyage et de sécurisation des lieux ont été effectuées par la Ville de Paris.

Cette opération s'inscrit dans la mobilisation constante de l'État en faveur des personnes les plus vulnérables. Les solutions proposées permettent une mise à l'abri immédiate, une évaluation de la situation sociale et administrative et, lorsque cela est nécessaire, une orientation vers une structure d'hébergement ou de logement adaptée.

L'objectif constant des pouvoirs publics est d'engager les personnes concernées dans un parcours de sortie de rue, tout en permettant aux riverains de retrouver pleinement l'usage de l'espace public et de faire cesser les troubles à l'ordre public.

En Ile-de-France, l'État prend en charge chaque nuit plus de 115 000 personnes en situation de précarité, au titre de l'hébergement d'urgence et du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile. Parmi elles, 46 800 personnes sont accueillies à Paris.

Des opérations de mise à l'abri sont régulièrement conduites par les services de l'État. 2 036 personnes ont ainsi été orientées vers les SAS régionaux depuis le début de l'année 2026.

Contacts presse :

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris
01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

Préfecture de Police
ppcom@interieur.gouv.fr